



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN

Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Marie-Thérèse PUGLIESE

Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Renouvellement des Ateliers de quartier, règlements et désignations

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a créé les conseils de quartier qui sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants ; à Dijon, les Ateliers de quartier répondent à cette obligation depuis leur mise en place en 2021. Afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et de leur donner plus de lisibilité, il est proposé de modifier le règlement intérieur de ces instances sur deux points.

- Une simplification de la composition des Ateliers de quartier en supprimant la liste de suppléants et en proposant deux collèges au lieu de six :

Un collège d'habitants composé de 50 membres : 30 habitants tirés au sort, 15 habitants volontaires, 5 associations ou acteurs économiques ;

Un collège d'élus composé de 4 membres du conseil municipal dont 2 élus référents de quartier. Une proposition de liste est annexée au présent rapport.

Une simplification du fonctionnement des Ateliers de quartier :

Dans le règlement modifié, le cycle des Ateliers de quartier est de trois ans et les Ateliers restent ouverts au public. De plus, le bureau de chaque Atelier, qui est composé de cinq membres élus par leurs pairs, a en charge l'animation des réunions, et les élus sont les garants du bon déroulé de cette instance participative. D'autre part, les Ateliers se réunissent trois à quatre fois par an, afin de faire des propositions de participation à la vie locale :

des groupes d'habitants qui ont la possibilité de travailler concrètement, avec les élus référents sur des thématique(s) comme la préservation et la valorisation de la biodiversité. Ils peuvent également proposer collectivement des projets à soumettre aux budgets participatifs.

Des mobilisations par la ville pour accompagner l'élaboration de politiques publiques à travers la co-construction de projets, des consultations ou concertations.

Le règlement intérieur ainsi modifié, est annexé au présent rapport. En complément, le règlement des tirages au sort produit par la commissaire de justice Maître Marine FAVRE, prend en compte ces modifications et est également annexé au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** les modifications du règlement intérieur des Ateliers de quartier, d'adopter le règlement des tirages au sort produit par la commissaire de justice Maître Marine FAVRE, (joint en annexe) ainsi que la liste des élus siégeant au sein du collège élus des Ateliers de quartier, l'ensemble étant annexé au présent rapport ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour leur mise en œuvre et leur application, et à apporter le cas échéant toutes modifications de détail ne remettant pas en cause l'équilibre général.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

- **de procéder** à la désignation des conseillers municipaux siégeant au sein du collège élus des ateliers de quartiers (liste en annexe)

Résultat du scrutin secret

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

Suffrage exprimé : 59

Majorité absolue : 30

Nombre de voix pour : 59

Les conseillers municipaux figurant dans l'annexe jointe sont élus pour siéger au sein du collège « élus » des ateliers de quartiers.